



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2012

Date de convocation : 11/09/2012

Date d'affichage : 25/09/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil douze, le onze septembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles-BARBIER Sylvain-BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BRIOT Jean-Paul à SCHMITT Lucienne

OBJET : Virements de crédits

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des virements
de crédit sur le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements suivants :

- article 621 : - 30 €
- article 673 : + 30 €

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 25/09/2012
Et publication le 25/09/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 21/09/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2012

Date de convocation : 11/09/2012

Date d'affichage : 25/09/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil douze, le onze septembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles-BARBIER Sylvain-BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BRIOT Jean-Paul à SCHMITT Lucienne

OBJET : **Personnel communal : adhésion contrat d'assurance groupe statutaire**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le code des assurances ;

VU le code des marchés publics

La commune a, par la délibération du 23 septembre 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : SOFCAP

Durée du contrat : à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques, avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire

Taux : 6,35%

Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014

Et

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC)

Tous les risques, avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire

Taux : 1,05%

Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

CHARGE Madame le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi

En Préfecture le 25/09/2012

Et publication le 25/09/2012

Pour extrait conforme

Fait et délibéré le 21/09/2012

Le Maire

Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2012

Date de convocation : 11/09/2012

Date d'affichage : 25/09/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil douze, le onze septembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles-BARBIER Sylvain-BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BRIOT Jean-Paul à SCHMITT Lucienne

OBJET : **Personnel communal : modification temps de travail de l'agent d'entretien**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, l'ouverture d'une seconde classe à l'école de SORBEY.

Il a donc été proposé à Madame WENK Marie-Paule, préposée à l'entretien des bâtiments communaux, une augmentation de son temps de travail, soit une heure de plus par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'augmentation de une heure par semaine pour Madame WENK Marie-Paule, soit 7 heures actuellement, plus 1 heure = 8/35^{ème}.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 25/09/2012
Et publication le 25/09/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 21/09/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2012

Date de convocation : 11/09/2012

Date d'affichage : 25/09/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	01
Votant	:	09

L'an deux mil douze, le onze septembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles-BARBIER Sylvain-BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BRIOT Jean-Paul à SCHMITT Lucienne

OBJET : **Personnel communal : revalorisation indiciaire agent technique et renouvellement contrat**

Le Conseil Municipal :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Un entretien d'évaluation a été réalisé avec l'agent des services techniques, afin d'examiner ses missions, ses projets professionnels, ainsi que ses besoins de formation, son contrat arrivant à terme le 31 octobre 2012.

Au cours de cette évaluation, la rémunération de l'agent a fait l'objet d'un examen détaillé.

Madame le Maire donne au Conseil Municipal les possibilités d'évolution en termes de rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de transformer la rémunération du poste d'agent des services techniques 2^e classe, échelle 3, indice brut 297, indice majoré 308, ainsi :

- suppression du poste d'agent des services techniques 2^e classe, échelle 3, indice brut 297, indice majoré 308 ;
- création du poste d'agent des services techniques 2^e classe, échelle 3, indice brut 303, indice majoré 311.

DECIDE de renouveler le contrat de Monsieur Pierre ARENDT à compter du 1^{er} novembre 2012 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 25/09/2012
Et publication le 25/09/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 21/09/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »